

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 3 janvier 2018

Séance du 11 janvier 2018  
Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Clarisse MOURLAM qui donne procuration à Monique HOULNE, Yannick RIEFFEL qui donne procuration à Christian HEIM, Reine-Thérèse HOUTMANN et Marina HUBRECHT-PRINZ : absents excusés,

Conseillers présents :  
11

Copie intégrale des délibérations prises  
En présence de Jérôme VINCENT, agent technique de l'ONF

#### **1) Coupes et travaux en forêt communale 2018**

Suite aux explications de Jérôme VINCENT et du maire, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** les travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et les différents travaux d'infrastructures, de plantation et d'entretien.

Le total des bois exploités s'élèvera à 2117 m<sup>3</sup>, pour une recette totale brute de 113 330 €.

Les dépenses d'exploitation s'élèveront à :

- Abattage et façonnage : 34 700 € HT
- Débardage : 19 010 € HT
- Honoraires ONF : 6 012 € HT
- Travaux de maintenance : 3045 € HT
- Travaux de plantation : 1080 € HT
- Travaux sylvicoles : 5461 € HT
- Travaux d'infrastructures : 647 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 2952 € HT
- Travaux divers : 952 € HT

Le budget prévisionnel des travaux d'infrastructure à réaliser par la commune est chiffré à 8221 € HT.

#### **2) Transformation d'un crédit relais en prêt à moyen terme**

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la transformation du crédit relais n° 33564603 de 146 000 € en un prêt à moyen terme sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 1 %, frais de dossier 150 €. Il autorise la maire à signer tout document y afférent.

#### **3) Décisions modificatives budgétaires**

Afin d'équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget communal, le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

	Dépenses	Recettes
21316 cimetièrre	- 490	
1641 charges	+ 490	
	- 0	

#### **4) Utilisation du droit de préemption : transactions forestières**

Le maire informe le conseil municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption dans le cadre d'une transaction de parcelles forestières, en tant que voisin.

Il présente 2 dossiers :

- Vente Galli/Schieber Didier : compte tenu de la situation de la parcelle et de sa surface, le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption
- Vente Galli/Schieber : compte tenu de la situation de la parcelle et de sa surface, le conseil municipal d'ajourner sa décision. Celle-ci sera prise lors d'une prochaine séance.

#### **5) Demande de subventions pour classes de CM1-CM2 et CE1-CE2**

Le maire présente 2 demandes de subventions pour participer au financement de :

- Classe « cirque » à Strasbourg pour les classes de CM1/CM2, concernant la participation de 19 enfants de Steige, du 25 au 29 juin : le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 7 € par jour et par enfant,
- Classe « patinage » à Colmar pour les classes de CP/CE1 concernant la participation de 16 enfants de Steige, du 2 février au 6 avril, soit 8 séances : le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 16 € par enfant.

#### **6) Divers**

Le maire rappelle les prochaines séances de travail consacrées au PLUi, les :  
Lundi 15 janvier, Jeudi 25 janvier et Mardi 30 janvier à 20 h à la mairie.

Le maire soulève le problème du remplacement du paratonnerre sur le bâtiment de l'église. Ce point sera discuté lors de la préparation du budget 2018.

Le portail de l'ancien presbytère sera stocké à la batteuse en attendant sa réparation qui pourrait peut-être faire l'objet d'un atelier pédagogique des compagnons du devoir.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 15 janvier 2018

Le Maire  
Roland MANGIN